

CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE-RENDU DE SEANCE
24 septembre 2020 – 18h

Étaient présents : Mmes et MM. Roland BASCOUL, Pascal BELLES, Alain BERNARD, Mariette COMBES, Hélène CZARNECKI, Alain DANTONI, Sylvie FANTI, Thierry GAUMET, Céline GIL, Guy GRANIER, Jacky HERNANDEZ, Aline JALABERT, Valérie LORTHIOIR., Christiane NAVARD, Renée RAYNAL.

Nombre de membres en exercice : 15, présents : 15

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu du 29 juillet et 2 septembre 2020
2. Présentation du syndicat Haut Languedoc et Vignobles par Sylvie HERPSON
3. DM budget Maxifils
4. Délibération dépenses à imputer au compte 6232 « fêtes et cérémonies »
5. Délibération approuvant le contrat d'assurance dont la protection fonctionnelle pour les élus locaux
6. Décision d'achat à l'Euro symbolique de la parcelle AB 272, au 20 rue des écoles
- 7 Délibération équipement défibrillateur
8. Communication sur les nouvelles embauches
9. Communication sur les arrêtés du Maire
- 10 Délibération contrat traiteur cantine
- 11 Questions diverses

Madame le Maire ouvre la séance, M. Guy GRANIER est secrétaire de séance

1. Approbation du compte-rendu du 29 Juillet 2020 et 2 Septembre

Les deux derniers Procès-Verbaux des séances du 29 Juillet et 2 Septembre sont **approuvés à l'unanimité** des conseillers Municipaux présents .

2 Présentation du syndicat Haut Languedoc et Vignobles par Sylvie HERPSON

Mme Herpson Responsable pôle Développement Economique présente l'organisation du Pays haut Languedoc et Vignobles : organe public, il est organisé sous forme de syndicat mixte ouvert, dont les membres statutaires sont quatre communautés de communes et le Département de l'Hérault :

Les Avant-Monts

Grand Orb_

Sud Hérault,

Du Minervoais au Caroux,

Pour une population d'environ 80 000 habitants

Le Comité syndical, instance de décision, s'appuie sur les réflexions stratégiques émanant des **comités de pilotage, groupes de travail ou commissions** dans lesquelles siègent les **élus**, mais également les membres du Conseil de développement société civile, partenaires privés associatifs et professionnels, des partenaires publics dont **les communautés de communes**. Il impulse des actions dans différents domaines **pôle cohésion sociale : habitat-services à la population-culture, pôle développement économique : économie-tourisme-patrimoine**.

Outil de **coopération et d'ingénierie**, il est reconnu pour sa capacité de mobilisation et de coordination.
Il est une aide à la constitution de projets communaux ou privés

3 DM budget Maxifil

Décision modificative budget Maxifils

concerne un arrondi de TVA de 0,81€

Augmentation des crédits de 2€ du compte 6588 et du compte 752

Le conseil valide à l'unanimité la décision modificative

4 Délibération dépenses à imputer au compte 6232 « fêtes et cérémonies »

Conformément aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14, le compte 6232 sert à imputer les dépenses relatives aux fêtes et cérémonies mais revêt un caractère imprécis. Mme la Trésorière de Lamalou les Bains sollicite une délibération définissant les dépenses à imputer au compte 6232 dont les frais de repas liés à ces événements.

Le conseil APPROUVE à l'unanimité l'imputation des dépenses au compte 6232 fête et cérémonie

5- Délibération approuvant le contrat d'assurance dont la protection fonctionnelle pour les élus locaux

Suite à la rencontre avec l'assureur AXA, un avenant au contrat de la mairie a été établi, modifiant le contrat initial : Le capital mobilier estimé est révisé, passant de 84 000€ à 60 000 € du fait notamment de la cession du bâtiment Maxifils.

Le montant de la prime d'assurance passe de 14 700€ à 11 000 €

Il est à noter que la protection fonctionnelle des élus locaux est incluse dans le contrat.

le Conseil municipal à l'unanimité **APPROUVE la signature de l'avenant au contrat**

6. Décision d'achat à l'Euro symbolique de la parcelle AB 272, au 20 rue des écoles

Le Conseil **valide** l'achat de la parcelle AB 272 de 610 m² à l'Euro symbolique, auprès de 3FOccitanie la destination du terrain est de créer un espace public, voire une aire de jeux

7 Délibération équipement défibrillateur

Conformément à l'obligation de mise en place de défibrillateur dans les ERP d'ici 2021, le Conseil valide la location d'un défibrillateur automatique nouvelle génération, connecté pour prévenir le risque.

Le prix de location est de 94,80€/mois sur 5 ans, le boîtier à l'achat : 240€

Une formation à l'utilisation de l'appareil sera assurée auprès des élus et de la population

8 Communication sur les nouvelles embauches

Les modalités de recrutement de 2 agents d'entretien 20 h et 1 agent technique polyvalent des bâtiments communaux 35heures se sont déroulées selon le planning : 15 et 16 /09 analyse des CV et lettres de motivation (8 candidats 35h ; 5 candidates 20h). Les 17, 18, le 19 /09 se sont tenus les entretiens des candidats. Les résultats reportés sur une grille d'analyse ont été soumis à la Commission du personnel. Le 22/09. Les résultats seront annoncés aux candidats retenus le 28/09, une lettre de refus de candidature transmise aux candidats non retenus

9 Communication sur les arrêtés du Maire

Mme le Maire a pris les arrêtés suivants :

- Circulation des animaux sur le domaine public
- Entretien des trottoirs et voies

La réglementation communale a été affichée dans l'ensemble des panneaux communaux

10 Délibération contrat traiteur cantine

Suite à la réunion de la Caisse des Ecoles du 24 Septembre, les maires et membres du RPI **optent pour le changement de traiteur de la cantine de l'école** : les repas seront assurés par Solanid -traiteur à Lodève. Le prix des repas est identique à celui de SUD-EST traiteur- le CRES, la qualité des produits bio testés paraissant adaptée au goût des enfants Le délai de résiliation du contrat étant de 3 mois, à compter de fin septembre, la livraison des repas par Solanid devrait intervenir en Janvier 2021.

Acté par le Conseil

11 Questions diverses

Dotation subventions FAIC 2020 du conseil départemental : 17200 €

-concerne le programme d'acquisition d'un panneau informatif électronique et la préparation de la plateforme du Skate-park pour un montant global de 21 500€. soit 80% d'aide financière

La commande du panneau a été passé auprès d'ACE, entreprise retenue pour une devis de 10 000€ HT. Il sera implanté sur la place, côté abri bus. L'entreprise SEGUI a été missionné pour faire le plot bétonné nécessaire pour l'implantation du panneau.

La demande faite auprès du Conseil Départemental de changement d'affectation du FAIC 2018 d'un montant de 18 000€.devrait être entérinée – passage en commission départementale en octobre.

-concerne le programme de réfection des trottoirs de la rue Jean Jaurès et les travaux de déplacement du city-park afin de compenser les places de parking de la rue Jean Jaurès pour un montant global de 23 071 ,80€ HT.

Vidéoprotection : plusieurs entreprises ont été consultées. La gendarmerie viendra en mairie le 06 octobre pour valider le plan d'installation des caméras.

Abri Bus : Il a été fermé par des plaques de plexiglass cette semaine.

La Séance est levée à 20h10

Prochain conseil le Jeudi 15 Octobre 2020 à 18h